



USAID Haiti Resilience & Agriculture Sector Advancement
(HRASA)

Appel d'Offre

RFP : REQ-CHN-23-0128

Accompagner des entreprises agricoles à obtenir du financement et à bénéficier des incitatifs à l'investissement

Date d'émission : 27 octobre 2023

Note: Les soumissionnaires qui ont reçu ce document d'une source autre que le projet Résilience et d'Avancement du Secteur Agricole en Haïti (RASAH), 44, Rues des Antilles, Pipo Ville, Mombin Lataille, Cap-Haitien, Haïti, via l'email Hrasa_procurement@dai.com, devraient immédiatement contacter le Projet via l'email mentionné ci-dessous et fournir leur nom et adresse afin de recevoir les modifications à ce RFP et d'autres communications. Toute modification à cette sollicitation sera envoyée aux soumissionnaires identifiés, Les soumissionnaires sont encouragés à vérifier périodiquement email.

DES MATIERES

Synopsis de l'appel d'offres	3
1. Introduction	4
1.1. Contexte et justification	4
1.2. Objectifs de la consultation	4
1.3. Responsabilités et tâches spécifiques	4
1.4. Bureau de soumission	5
1.5. Type de contrat prévu	5
2. Instructions générales aux offrants	6
2.1. Instructions générales	6
2.2. Lettre d'accompagnement	7
2.3. Questions en ce qui concerne l'Appel d'offres	7
3. Instructions de préparation de la proposition technique	7
3.1. Exigence d'Acceptabilité Technique	8
3.2. Durée de la prestation	8
3.3. Documents requis des candidats	8
4. Instructions pour la préparation des propositions de prix	8
4.1. Prix	9
5. Documents exigés pour la détermination de responsabilité	9
5.1 Responsabilité Générale	9
5.2. Unique Entity ID (SAM)	9
6. Base d'attribution du marché et processus de sélection	9
6.1. Base d'attribution du marché	10
6.2. Processus de Sélection	10
6.3. Modalités de sélection du prestataire	10
7. Source et nationalité	11
8. Livrables attendus après attribution	11
9. Conformité aux termes et conditions	12
10. Ethique des achats	12
11. Annexes	14
11.1. : Lettre d'accompagnement : Annexe A	14
11.2. Calendrier des prix : Annexe B	15
11.3. Modèle de performance antérieure – Annexe C	16
11.4. Déclarations et certifications de conformité : Annexe D	17
11.5. Liste de documents à soumettre	19

SYNOPSIS DE L'APPEL D'OFFRES

Référence du RFP	REQ-CHN-23-0128
Date d'émission	27 octobre 2023
Titre	Accompagner des entreprises agricoles à obtenir du financement et à bénéficier des incitatifs à l'investissement
Bureau de soumission Adresse physique	Haiti Resilience & Agriculture Sector Advancement (HRASA) 44, Rue des Antilles, Pipo Ville, Mombin Lataille, Cap-Haitien
Email	Hrasa_procurementBID@dai.com
Point de contact pour les questions	Hrasa_procurement@dai.com Prière de demander un document sur le RFP : REQ-CHN-23-0128
Date limite de réception des questions	8 novembre 2023
Date limite de réception des offres.	30 novembre 2023
Email uniquement pour les questions	Hrasa_procurement@dai.com CET EMAIL EST UNIQUEMENT POUR LES QUESTIONS.
Type de contrat anticipé	Bon de commande à prix unitaire fixe
Base d'attribution du Sous- Contrat	L'attribution sera faite sur la base du prix le plus techniquement acceptable et, le marché sera accordé à l'offrant ou aux offrants avec l'offre la plus compétitive, qui respecte ou dépasse les exigences d'acceptabilité technique et qui répond aux exigences du RFP.

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

Le projet Feed the Future : Résilience et d'Avancement du Secteur Agricole en Haïti (RASAH) est une activité quinquennale financée par l'USAID qui aide le gouvernement d'Haïti (GOH) à accroître la résilience des individus, des ménages et des communautés en établissant et en renforçant des marchés pour qu'ils soient plus compétitifs, résilients et inclusifs. Le projet intervient dans cinq systèmes de marché agricole : le riz, les légumes, le poulet de chair, le maïs et le manioc. Grâce à des partenariats avec des entreprises du secteur privé, le gouvernement haïtien, des organisations de la société civile, des groupes communautaires et d'autres organisations, RASAH catalysera des solutions basées sur le marché dans deux zones prioritaires de résilience (RFZ) : la région Sud des Cayes et la région du Plateau-Central du Nord et du Nord-Est-centre afin d'atteindre les sous-objectifs suivants :

- Augmenter l'efficacité du système de marché
- Accroître l'investissement et de l'engagement du secteur privé dans les systèmes de marché
- Augmenter la capacité des ménages et des communautés à se remettre des chocs et des stress.

1.2 Objectifs de la consultation

Pour renforcer le système de marche agricole, les entreprises du secteur privé doivent être en mesure de participer aux investissements nécessaires, notamment en apportant des fonds propres et en accédant au financement des institutions financières haïtiennes, incluant les banques commerciales, les banques de développement et autres sources de financement, et à l'obtention des incitatifs liés à l'investissement. Pour soutenir les entreprises partenaires dans ce processus, RASAH vise à embaucher des prestataires de services aux entreprises haïtiennes qualifiées (Business Service Provider-BSP) qui peuvent fournir les services d'appui nécessaires aux entreprises.

1.3 Responsabilités et tâches spécifiques

RASAH est prête à fournir un soutien par l'intermédiaire de fournisseurs de services afin d'aider les partenaires du secteur privé à se préparer à accéder au financement et aux incitatifs, ainsi qu'à fournir des services-conseils et de suivis jusqu'à la fin du projet et/ou de l'activité, selon la première éventualité. La gamme de services requis peut inclure l'évaluation des besoins et des capacités de financement des entreprises, une analyse approfondie des modèles d'affaires des entreprises, la mise en place de plans d'affaires professionnels répondant aux standards des institutions financières haïtiennes et aux exigences de la Commission Interministérielle des Investissements, ainsi que l'accompagnement auprès des institutions financières, du Centre de Facilitation des Investissements, entre autres.

De façon spécifique, sous le contrôle de RASAH et sous la supervision du Responsable de l'Objectif 2 du projet, les prestataires de services auront pour mission d'accompagner un lot d'entreprises dans les différentes zones du projet, (Zone Nord et Zone Sud comprenant 4 départements : Nord, Nord'Est, Centre et Sud) dans les limites suivantes :

- Effectuer une évaluation initiale des besoins et des capacités de financement de l'entreprise.
- Identification du modèle d'affaires des entreprises évaluées.
- Produire un plan d'accompagnement spécifique pour chaque entreprise évaluée.

- Préparer des plans d'affaires répondant aux normes des institutions financières et du Code des Investissements pour des projets agricoles, y compris la production de projections de trésorerie, des résultats et du bilan.
- Accompagner les entreprises auprès des institutions financières et les organismes de financement en vue d'obtenir du financement.
- Accompagner, faciliter et gérer les contacts entre les entreprises et les administrations publiques, en vue d'obtenir des avantages incitatifs selon le Code des Investissements.
- Accompagner les entreprises tout au long du processus d'obtention du financement et des incitatifs.
- Fournir des rapports actualisés sur les activités financières et non financières de l'entreprise.

1.4 Phases d'exécution des activités :

PHASE I	PHASE II	PHASE III
a) Évaluation des besoins et des capacités de financement des entreprises.	a) Formulation d'un Plan d'Affaires pour chaque entreprise, incluant, s'il y a lieu, les performances financières des 3 dernières années et les projections financières sur 5 ans.	a) Accompagnement des entreprises dans les démarches administratives en vue d'obtenir du financement.
b) Développer un Plan d'accompagnement pour chaque entreprise évaluée.		b) Accompagnement des entreprises dans les démarches administratives en vue d'obtenir des avantages incitatifs à l'investissement selon le Code des Investissements.
Délai : 3 mois pour compléter la Phase I pour l'ensemble des entreprises.	Délai : 9 mois pour compléter la totalité des Plans d'affaires.	Délai : un accompagnement de 12 mois des entreprises auprès des institutions financières et des administrations publiques.

1.4. Bureau de soumission

Le Bureau de soumission listé dans le Synopsis (réf p.2) est le seul point de contact pour DAI aux fins du présent appel d'offres. Tout Soumissionnaire éventuel qui ne parvient pas à soumettre son offre à ce bureau ou par email assume l'entière responsabilité dans le cas où il/elle ne reçoit pas de communication directe (pour modifications, réponses aux questions, etc.) avant la date limite pour la réception des offres.

1.5. Type de contrat prévu

DAI prévoit de décerner un ou plusieurs bons de commande à Prix Unitaire Ferme Fixe : un ou plusieurs sous-contrat dont les prix unitaires et prix total sont fermes et fixes, pour la fourniture de services spécifiques, biens, ou livrables et n'est pas ajusté si les coûts actuels sont plus hauts ou plus bas que le prix fixé. Les soumissionnaires devraient inclure tous les coûts, directs et indirects, dans leurs prix unitaires proposés.

2. INSTRUCTIONS GENERALES AUX OFFRANTS

2.1. Instructions générales

Les soumissionnaires doivent soumettre leurs propositions au plus tard le 30 novembre 2023 soit en version papier originale avec trois copies, soit une version électronique à :

- Résilience et Avancement du Secteur Agricole en Haïti (RASAH), 44, Rues des Antilles, Pipo Ville, Mombin Lataille, Cap-Haitien, Haiti.
- Par email à : Hrasa_procurementBID@dai.com. Le numéro de l'Appel d'Offre doit être indiqué dans l'objet de l'email.

Les offres tardives seront rejetées, sauf dans des circonstances exceptionnelles, à la discrétion de DAI. Le projet se réserve le droit de ne pas évaluer une proposition non recevable ou incomplète. La soumission à DAI d'une proposition constitue une offre et indique que le Soumissionnaire adhère aux Termes et Conditions de cet Appel d'Offres et de toutes ses annexes. Toutefois, DAI se réserve également le droit de mener des discussions et / ou négociations qui peuvent amener une révision de l'offre. La soumission d'une offre n'oblige, en aucune façon, DAI à l'attribution d'un sous-contrat.

Tous les documents du Soumissionnaire liés à cet appel d'offres doivent être en français. Les offrans ne seront pas remboursés pour les frais associés à la préparation ou à la soumission de leurs offres. DAI ne peut en aucun cas être tenu responsable pour ces coûts.

Les offrans sont tenus d'examiner pleinement toutes les instructions et les spécifications contenues dans le présent Appel d'Offres. Ne pas les observer sera donc au risque du Soumissionnaire.

Toutes les propositions doivent être soumises en deux volumes :

- 1- Volume 1- Proposition Technique
- 2- Volume 2- Proposition Financière

Les copies papier des propositions doivent être soumises dans des enveloppes scellées avec une enveloppe contenant les propositions techniques et une enveloppe contenant les propositions financières. Les enveloppes doivent porter le nom de la société ou de l'organisation de l'offrant. Si une ou plusieurs entreprises ou organisations soumettent une proposition en partenariat, le nom de l'entité légalement enregistrée menant le partenariat doit être utilisé. Les noms doivent être clairement imprimés sur l'enveloppe et adressés à l'office émetteur. Les enveloppes doivent porter correctement le numéro et le titre de l'appel d'offre et indiquer « Proposition technique » ou « Proposition Financière », selon le cas.

Le cas échéant, l'offrant doit soumettre sa proposition par voie électronique (limite de 20 Mo) par courrier électronique au format PDF. Les pages nécessitant des signatures manuelles originales doivent être numérisées et envoyées au format PDF en tant que pièce jointe à un courrier électronique.

La proposition technique et la proposition financière doivent être séparées l'une de l'autre. Les **propositions techniques ne doivent pas faire référence aux données de tarification afin que l'évaluation technique puisse être faite strictement sur la base du mérite technique.**

Les offrans doivent confirmer par écrit que leur offre est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours. Si un élément de la demande est modifié, tous les autres termes et conditions qui n'ont pas été modifiés dans ce présent appel d'offres restent valides. Les offrans doivent accuser réception de toute modification dans leur lettre d'accompagnement.

Les Soumissionnaires doivent :

1. Fournir tous les renseignements requis par l'Appel d'Offres ;
2. Soumettre une lettre d'accompagnement signée (Se référer à l'Annexe A) ;
3. Utiliser et soumettre les formulaires comme indiqué dans les pièces jointes, au besoin

« Offrant », « sous-traitant », et « Soumissionnaire » désignent une entreprise proposant des travaux ou services en vertu du présent appel d'offres. « Offre » et « Proposition » désignent l'ensemble des documents que l'entreprise soumet pour proposer une offre de services ou réaliser des travaux.

2.2. Lettre d'accompagnement

Une lettre d'accompagnement doit être jointe à la proposition sur l'entête de la société du Soumissionnaire et signée par un Représentant autorisé avec cachet / sceau de l'entreprise (Voir Annexe A comme modèle). La lettre d'accompagnement doit comprendre les éléments suivants :

- L'offrant certifiera une période de validité de 90 jours pour les prix fournis ;
- Reconnaître les modifications à la sollicitation reçues ;
- Le prix total soumis ;
- Adresse du soumissionnaire et coordonnées ;

2.3. Questions en ce qui concerne l'Appel d'offres

Chaque soumissionnaire est responsable de lire et se conformer aux termes et conditions du présent Appel d'Offres. Les questions doivent être adressées à l'email hrasa_Procurement@dai.com au plus tard le 8 novembre 2023.

3. INSTRUCTIONS DE PREPARATION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

Le choix de la méthodologie est laissé à l'initiative du prestataire et fera partie intégrante de sa proposition technique. Cependant, elle fera l'objet d'une discussion au cours d'une rencontre de cadrage au démarrage de la mission puis d'une validation par le projet RASAH.

Le prestataire devra analyser les risques auxquels la mission pourrait être confrontée tels d'éventuels retards dus aux déplacements dans les zones ciblées difficiles à atteindre en raison de l'insécurité ou de certaines réticences des acteurs.

Les propositions techniques doivent comprendre les sections suivantes :

1. Une méthodologie incluant :
 - 1.1 Une description détaillée des biens et/ou services proposés qui respectent ou dépassent les spécifications techniques ou les Termes de Référence des travaux énoncés.
 - 1.2 Le calendrier de travail
 - 1.3 Les CVs du personnel clés qualifiés avec une formation et une expérience minimale comme indiqué dans les critères techniques d'acceptabilité ci-dessous
 - 1.4 Description de plan de gestion de l'environnement
2. Autres documents énumérés dans la détermination de la responsabilité de l'offrant. Voir section 5 ci-dessous.

3.1. Exigence d'Acceptabilité Technique

Profil recherché

RASAH recherche des fournisseurs de services aux entreprises qui ont les expertises suivantes :

- Expérience de travail d'au moins 10 ans avec des entreprises agroalimentaires en Haïti.
- Expérience démontrée dans une large gamme de services - préparation de plans d'affaires, conduite d'analyses d'affaires, suivi des performances, fourniture de services de transactions, négociation avec les institutions financières, succès dans l'obtention de prêts, d'avantages incitatifs et/ou d'investissements pour les agro-entreprises, fourniture de conseils comptables et fiscaux de base, etc.
- Expérience de travail avec le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) et la Commission Interministérielle des Investissements (CII).
- Capacité et expérience des interventions multiples sur le terrain.
- Réputation démontrée en tant que fournisseur de services aux entreprises - des références d'institutions financières seraient les bienvenues - si possible.
- Base de clientèle démontrée.
- Capacité à travailler dans les zones ciblées par le projet. (Nord-Nord-Est, Plateau-Central et/ou le Sud).
- Expérience antérieure de travail avec l'assistance financière de l'USAID et les projets du secteur privé serait un atout.
- Personnel de base expérimenté et disponible au sein de l'entreprise.

3.2. Durée de la prestation

L'accompagnement devrait démarrer au début du mois de janvier 2024 et s'étaler sur une durée de 30 mois et ne peut excéder le 30 juin 2026.

3.3. Documents requis des candidats

Pour participer à cet appel à candidature, les candidats doivent soumettre les documents suivants :

- A. Une proposition technique comprenant au minimum :
 1. Une proposition par zone et par entreprise
 2. La méthodologie proposée pour l'évaluation des entreprises
 3. Le plan proposé pour l'Évaluation des besoins et des capacités de financement
 4. Le plan proposé pour le Montage des Plans d'Affaires
 5. Le calendrier de réalisation des activités
 6. Les documents légaux valides, ainsi que le CV du Staff d'intervention
 7. Une liste détaillant les expériences dans les domaines suivants : préparation de plans d'affaires, conduite d'analyses d'affaires, suivi des performances, fourniture de services de transaction, négociation avec les institutions financières, l'octroi des avantages incitatifs, fourniture de conseils comptables et fiscaux de base, etc.

8. Une liste détaillant sa qualité en tant que fournisseur de services aux entreprises - des références d'institutions financières, de banque de développement, de projets de développement, des entreprises desservies, Patente, Quitus, CIP, etc.

B. Une proposition financière comprenant un budget détaillé.

NB : La proposition financière doit être surtout formulée par entreprise accompagnée.

4. INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DES PROPOSITIONS DE PRIX.

4.1. Prix

L'annexe 11.2 contient un modèle de barème de prix que les offrants doivent y compléter. Un budget détaillé doit également accompagner le budget sommaire référencé à l'annexe 11.2

5. DOCUMENTS EXIGES POUR LA DETERMINATION DE RESPONSABILITE

5.1 Responsabilité Générale

DAI ne s'engagera pas contractuellement avec un Offrant sans auparavant s'être assuré de la responsabilité de l'Offrant. En évaluant la responsabilité de l'offrant, les facteurs suivants sont pris en considération :

1. Copies de la Patente et du Quitus à jour délivrées par les autorités haïtiennes ;
2. Preuve d'un Unique Entity ID (SAM). Ce document est soumis requis avant la signature du Sous-Contrat.
3. La source, origine et nationalité des produits ne proviennent pas d'un Pays Interdit (expliqué ci-dessous) ;
4. Avoir les ressources financières adéquates pour financer et effectuer le travail ou livrer les biens ou la capacité d'obtenir des ressources financières sans recevoir des avances de fonds de DAI ;
5. Capacité d'être en conformité avec les calendriers de performance ou de livraison proposés ;
6. Avoir un dossier satisfaisant de performance passée ;
7. Avoir un dossier satisfaisant d'intégrité et d'éthique professionnelle ;
8. Avoir les aptitudes nécessaires en organisation, expérience, comptabilité et contrôles opérationnels et compétences techniques ;
9. Avoir les équipements de production et techniques nécessaires et facilités si applicable.
10. Être qualifié et éligible pour effectuer le travail sous les lois et règlements applicables.

5.2. Unique Entity ID (SAM)

Ceci est une exigence obligatoire pour votre organisation de fournir un numéro Unique Entity ID (SAM) à DAI. Sans un Unique Entity ID, DAI ne peut considérer un Offrant "responsable" pour faire affaire et par conséquent, DAI ne peut pas s'engager contractuellement via un sous- contrat/ordre d'achat ou accord monétaire avec aucune organisation. La détermination d'un Offrant/postulant réussie résultant de cet Appel d'Offres / AO, l'Appel de Demandes / AD, Demandes de Prix / DP est contingente du gagnant de fournir un Unique Entity ID (SAM) à DAI. Les Offrants qui ne soumettent pas un Unique Entity ID (SAM) ne recevront pas de sous-contrat et DAI sélectionnera un Offrant alternatif.

Toutes les organisations américaines et étrangères ayant reçu des sous-contrats/ordre d'achat de premier rang d'une valeur de \$30,000 et plus ont l'obligation d'obtenir un numéro Unique Entity ID (SAM) avant la signature de l'accord. Les organisations exemptes de cette exigence sont celles dont

le revenu brut reçu de toutes les sources durant l'année fiscale précédente était inférieur à \$300,000. DAI exige que les Offrants signent la déclaration d'auto-certification si l'Offrant déclare l'exemption pour cette raison.

6. BASE D'ATTRIBUTION DU MARCHE ET PROCESSUS DE SELECTION

6.1. Base d'attribution du marché

DAI révisera toutes les propositions, et attribuera un sous-contrat basé sur les critères techniques et d'évaluation de prix décrit ci-dessus, et choisira l'Offrant avec la proposition fournissant la meilleure valeur à DAI. DAI peut aussi rejeter une offre s'il est déterminé que l'Offrant est "non conforme", c'est-à-dire qu'il n'a pas les compétences de gestion ou financières requises pour le travail demandé. Les points d'évaluation ne seront pas attribués à l'offre financière. Le prix sera évalué en premier lieu en fonction du réalisme et s'il est de caractère raisonnable. DAI peut faire l'attribution du sous-contrat à un Offrant avec un prix plus élevé si détermination est faite que l'évaluation technique de cet Offrant mérite le cout/prix additionnel.

DAI peut attribuer un sous-contrat sans discussion. Par conséquent, l'offre initiale doit contenir le meilleur prix et termes techniques.

6.2. Processus de Sélection

Toutes les propositions doivent être reçues fermées jusqu'à la date prévue. Toutes les propositions doivent être stockées dans un endroit sécurisé et verrouillé. À l'échéance, toutes les propositions doivent être ouvertes par le responsable des achats et assistées par au moins un autre employé du projet.

Un comité d'évaluation composé d'au moins trois (3) personnes sera convoqué. Chaque membre du comité recevra une copie des exigences de la demande de soumissions et signera un formulaire de déclaration de non-divulgateion / conflit d'intérêts. Le comité d'évaluation examine conjointement les propositions techniques et détermine celles qui 1) sont complètes et 2) satisfont aux exigences d'acceptabilité technique. Les propositions jugées « techniquement acceptable » seront prises en compte dans la catégorie « Gamme concurrentielle ». Avant de se prononcer sur les offants de la gamme concurrentielle, DAI peut contacter les offants pour demander des éclaircissements sur les propositions soumises qui sont insuffisantes. Les offants de la gamme concurrentielle peuvent ensuite être contactés pour répondre aux questions, négocier et discuter des offres et éventuellement être invités à soumettre une « offre optimale et définitive ». Dès réception de toutes les meilleures et dernières offres (si une meilleure et dernière offre est demandée), le comité d'évaluation sélectionne l'offre présentant le prix le plus bas parmi ceux de la gamme concurrentielle et procède à une enquête afin de s'assurer que l'offrant est responsable et que le prix est raisonnable.

6.3. Modalités de sélection du prestataire

Chaque proposition technique sera évaluée et notée selon les critères d'évaluation et les sous-critères d'évaluation, qui sont inscrits dans le tableau ci-dessous. Les propositions de prix ne seront pas notées, mais aux fins générales de l'évaluation de cet appel à propositions, les facteurs d'évaluation techniques autres que le prix, une fois combinés, sont considérés sensiblement plus importants que les facteurs prix. La note de passage est située au-dessus de 70 points. Toute offre technique au-dessous de cette note sera catégoriquement éliminée.

Les propositions des firmes seront évaluées suivant les critères ci-dessous. Le marché sera attribué aux firmes qui réaliseront les notes les plus élevées.

Critères	Note maximale
Compréhension claire et adéquation de la méthodologie proposée par rapport aux TDRs.	15
Qualifications, expériences de la firme dans l'exécution de mandats similaires.	30
Expériences de travail spécifique avec les institutions financières, le Centre de Facilitation des Investissements et la Commission Interministérielle des Investissements.	30
Compétences et expériences spécifiques du personnel en rapport à la nature de la mission.	25
Total	100

7. SOURCE ET NATIONALITE

En vertu du code géographique autorisé pour son sous-contrat, DAI ne peut acquérir que des biens et des services des pays suivants.

Code géographique 935: Biens et services de n'importe quelle région ou pays, y compris le pays coopérant, à l'exclusion des pays interdits.

DAI doit vérifier la source, la nationalité et l'origine des produits et des services et s'assurer (dans toute la mesure du possible) que DAI n'achète pas de produits ou de services auprès de pays interdits répertoriés par l'Office de contrôle des avoirs étrangers (OFAC) en tant que pays sanctionnés. La liste actuelle des pays soumis à des sanctions globales comprend : Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, le Soudan et la Syrie. Les marchandises ne peuvent pas transiter ni être assemblées dans des pays d'origine entièrement sanctionnés, et le vendeur ne peut pas être détenu ou contrôlé par un pays interdit. Il est interdit à DAI de faciliter toute transaction par un tiers si cette transaction était interdite si elle serait effectuée par DAI.

Conformément au FAR 52.204-25, les soumissionnaires ne DOIVENT PAS fournir les biens et/ou services qui utilisent les produits de télécommunications et de vidéo surveillance des compagnies suivantes : Huawei Technologies Company, ZTE Corporation, Hytera Communications Corporation, Hangzhou Hikvision Digital Technology Company, ou Dahua Technology Company, ou toute filiale ou filiale de celle-ci.

En soumettant une proposition en réponse à cette demande de propositions, les offerants confirment qu'ils ne contreviennent pas aux exigences de source et de nationalité des biens ou services offerts et qu'ils sont conformes au code géographique et aux exclusions des pays interdits décrites ci-dessus.

8. LIVRABLES ATTENDUS APRES ATTRIBUTION

Dès la signature du Sous-contrat, les livrables détaillés dans le tableau ci-dessous seront soumis à DAI conformément aux délais fixés par DAI et le sous-contrat sélectionné. Les livrables sont censés prouver ou confirmer que les activités ont été menées à bien. L'offrant devrait détailler les coûts proposés par produit livrable dans le barème de prix.

Les rémunérations seront versées par livrable et en fonction des critères de réalisation et de performance.

Un montant global sera alloué par entreprise supportée, plus des commissions versées à l'atteinte des livrables 4 et 5.

Les versements se feront tels que décrits dans le tableau suivant :

Livrables	Description	Montant par entreprise (RASA)	2.5% de Commission sur le financement et sur le total de l'investissement. (Entreprise)
Livrable #1	Rapport d'Évaluation des besoins et des capacités de financement et le Plan d'accompagnement pour chaque entreprise évaluée.	15% du montant total alloué par entreprise	0%
Livrable #2	Plan d'Affaires et Présentation power point du plan.	20% du montant total alloué par entreprise	0%
Livrable #3	Dépôt de la demande d'octroi au CFI.	15% du montant total alloué par entreprise	0%
Livrable #4	Certificat de financement obtenu.	25% du montant total alloué par entreprise	100% des commissions de 2.5% du total de financement obtenu. *
Livrable #5	Copie de la Convention d'Octroi des Avantages Incitatifs.	25% du montant total alloué par entreprise	100% des commissions de 2.5% du total de financement obtenu. *

***NB : Sujet aux négociations avec les entreprises participantes.**

9. CONFORMITES AUX TERMES ET CONDITIONS

Les offrants doivent connaître les conditions générales pour l'attribution résultant de la présente demande de propositions. L'offrant sélectionné se conformera à toutes les déclarations et attestations de conformité énumérées à l'annexe E.

10. ETHIQUE DES ACHATS

Aucun paiement ni de préférence sera faite par l'offrant ou par un membre du personnel de DAI dans le but d'influencer les résultats de l'attribution. DAI traite très sérieusement tous les rapports de fraude / d'abus potentiels. Les actes de fraude ou de corruption ne seront pas tolérés, et les employés de DAI et / ou les sous-traitants / bénéficiaires / vendeurs qui se livreront à de telles activités subiront de graves conséquences. Toute pratique de ce type constitue une pratique contraire à l'éthique, illégale et corrompue et l'offrant ou le personnel de DAI peuvent signaler des violations à la Hotline anonyme sans frais d'éthique et de conformité au +1 855-603-6987, via le site Web de DAI ou par courrier électronique. à FPI_hotline@dai.com. DAI assure l'anonymat et une analyse et un traitement sérieux et impartial des informations fournies. Une telle pratique peut entraîner l'annulation de l'achat et la disqualification de la participation de l'offrant à cet achat et aux achats à venir. Les auteurs d'infractions seront signalés à l'USAID et, par conséquent, au Département de la justice des États-

Unis pour être inclus dans une liste de parties restreintes, les empêchant de participer aux futures activités du gouvernement des États-Unis.

Les offrants doivent fournir des informations complètes, exactes et complètes en réponse à cette sollicitation. La pénalité pour les réponses faussement importantes est prescrite à la section 1001 du titre 18 du Code des États-Unis.

En outre, DAI prend très au sérieux le versement des fonds de l'USAID aux terroristes, ou aux groupes d'appui aux terroristes, ou à d'autres partis, en échange d'une protection. Si le terroriste, des groupes ou d'autres parties tentent d'extorquer / d'exiger un paiement de votre organisation, il vous est demandé de signaler immédiatement l'incident à l'équipe de prévention de la fraude et d'enquêtes de DAI aux adresses susmentionnées.

En soumettant une proposition, les Soumissionnaires certifient qu'ils n'ont pas ou ne tenteront pas de solliciter de faveurs auprès des employés de DAI, et qu'ils ne fournissent pas de fonds à des terroristes ou des groupes appuyant les terroristes.

11 ANNEXES

11.1. : Lettre d'accompagnement : Annexe A

[Sur Papier à-en Tête de la Firme]

<Insérer la date>

A: DAI.

Nous, les soussignés, fournissons la proposition en annexe en accord avec l'Appel d'Offre - RFP-REQ-CHN-23-0024 publié le - *Cliquer ici pour insérer le texte*. Notre proposition en annexe est pour un prix total de *<Somme en lettres (\$0.00 Somme en Chiffres)>*

Nous certifions une période de validité de *[Cliquer ici pour insérer le texte]* jours pour les prix fournis dans le Calendrier de Prix. Notre proposition nous engagera jusqu'à modifications résultant de toutes discussions.

L'offrant vérifiera ici les éléments spécifiés dans le présent document d'appel d'offres.

Nous comprenons que la DAI n'est pas tenu obligé d'accepter les propositions qu'elle reçoit.

Cordialement,

Signature Autorisé:

Nom et Titre du Signataire: *Cliquer ici pour insérer le texte* .

Nom de la Firme : *Cliquer ici pour insérer le texte*.

Adresse: *Cliquer ici pour insérer le texte*.

Téléphone: *Cliquer ici pour insérer le texte*.

Email: *Cliquer ici pour insérer le texte*.

Timbre et Tampon de la Société :

11.2. Calendrier des prix : Annexe B

Projet: Accompagner des entreprises agricoles à obtenir du financement et à bénéficier des incitatifs à l'investissement.					
BUDGET SOMMAIRE					
# Livable	Description	% Païement	Unit	Coût	Commissions
1	Rapport d'Évaluation des besoins et des capacités de financement et le Plan d'accompagnement	15%			0%
2	Plan d'Affaires et Présentation power point du plan.	20%			0%
3	Dépôt de la demande d'octroi au CFI.	15%			0%
4	Certificat de financement obtenu.	25%			Les commissions de 2.5% seront calculées en fonction du financement obtenu et du total de l'investissement approuvé à la Commission Interministérielle des Investissements. Elles seront payées par l'entreprise et feront l'objet d'un contrat distinct entre la firme et l'entreprise.
5	Copie de la Convention d'Octroi des Avantages Incitatifs.	25%			
	TOTAL	100%	\$	-	TBD

11.3. Modèle de performance antérieure – Annexe C

Inclure les projets qui illustrent mieux votre expérience de travail en rapport avec cet AO, en les classant par ordre décroissant de date d'achèvement. Les projets doivent avoir eu lieu durant les trois dernières années. Les projets entrepris durant les six dernières années peuvent être considérés à la discrétion du comité d'évaluation.

#	Titre du Projet	Description des Activités	Lieu département/ Commune	Client Nom /No de Tel	Coût en US \$	Date s de début -fin	Achevé selon le calendrier (Oui/Non)	Lettre d'Achèvement Reçue ? (Oui/Non)	Type d'Accord, Sous contrat, Subvention, Ordre d'Achat (prix fixe, coût remboursable)
1									
2									
3									
4									
5									

11.4. Déclarations et certifications de conformité : Annexe D

1. Liste fédérale des Parties exclues- Le Soumissionnaire n'est pas radié, suspendu, ou déterminé inadmissible pour une attribution de contrat par un organisme fédéral.
2. Certification sur la rémunération des cadres supérieurs FAR52.204 - 10 oblige WATSAN, comme maître d'oeuvre de contrats financés par le gouvernement des États-Unis, de produire un rapport sur le niveau de rémunération des cinq cadres du Sous-traitant les mieux payés dans la base de données : Federal Funding Accountability and Transparency Act Sub-Award Report System (FSRS). Cette obligation ne concerne que les sous-traitants qui remplissent les conditions suivantes :
 - Le sous-traitant doit avoir généré au moins 80 pour cent de son chiffre d'affaires global dans l'exercice financier précédent à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis; ET
 - Le sous-traitant doit avoir généré au moins USD 25 millions de recettes annuelles brutes dans le précédent exercice à partir de contrats du gouvernement fédéral des États-Unis ; ET
 - Le sous-traitant ne doit pas déjà rapporter publiquement les niveaux de rémunération de ses cadres, soit à l'Internal Revenue Service (Agence des Impôts des États-Unis) ou à la Securities and Exchange Commission (Commission des opérations de Bourse des États Unis) tel que mandaté par le statut de sous-traitant comme une organisation à but non lucratif ou comme société cotée en Bourse, respectivement.
3. Décret sur le financement du terrorisme- L'entrepreneur est avisé que les ordres exécutifs des États-Unis et la loi américaine interdisent la réalisation de transactions et la fourniture de ressources et de soutien aux individus et entreprises liés au terrorisme. Il est de la responsabilité juridique de l'entrepreneur / bénéficiaire d'assurer le respect de ces décrets et lois. Aucun soutien ou ressources ne peuvent être fournis à des personnes ou entités figurant sur la liste « Specially Designated Nationals » et la liste des personnes radiées maintenues par le Trésor Public américain (en ligne à www.SAM.gov) ou la liste établie par le conseil de Sécurité des Nations Unies à l'adresse électronique suivante : www.un.org/sc/committees/list_compends.shtml
4. Trafic des personnes L'entrepreneur ne peut pas se livrer au trafic des personnes (tel que défini dans le Protocole de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants), s'adonner au commerce du sexe ou au travail forcé durant la période d'attribution du contrat.
5. Certification et divulgation concernant les paiements pour influencer certaines transactions fédérales Le Soumissionnaire atteste qu'il est actuellement et restera dans le respect des FAR 52,203 -11, à ce sujet.
6. Conflit d'intérêt au sein de l'entreprise - Le Soumissionnaire certifie qu'il est conforme au FAR Part 9.5 sur les conflits d'intérêt au sein de l'entreprise. Le Soumissionnaire atteste reconnaître l'existence d'aucun conflit d'intérêt potentiel au sein de son entreprise. Le Soumissionnaire atteste en outre que s'il prend connaissance d'un conflit potentiel, il devra le signaler immédiatement HRASA.
7. Taille de l'entreprise et Classification (s) - Le Soumissionnaire atteste qu'il a exactement et complètement identifié la taille de son entreprise et la/les classification(s) pertinentes conformément aux définitions et exigences énoncées dans la FAR Part 19 sur les

programmes des petites entreprises.

8. Interdiction des installations distinctes Le Soumissionnaire atteste qu'il est conforme aux FAR de 52.222 - 21, interdiction des installations distinctes.
9. Égalité des chances Le Soumissionnaire atteste qu'il n'applique aucune discrimination vis à vis d'un employé ou demandeur d'emploi en raison de l'âge, du sexe, de la religion, d'un handicap, de la race, de la couleur ou la nationalité.
10. Lois du travail Le Soumissionnaire atteste qu'il est en conformité avec toutes les lois haïtiennes du travail.
11. Federal Acquisition Regulation (FAR) - Le Soumissionnaire atteste qu'il est familier avec le code de « Federal Acquisition Regulations » (FAR) et qu'il n'est en violation avec aucune des certifications requises dans les clauses applicables du FAR, y compris, mais pas limitées aux certifications en matière de lobbysme, pots de vin, égalité des chances en matière d'emploi, aux actions d'affirmation, et paiements pour influencer les opérations fédérales.
12. Conformité des employés Le Soumissionnaire garantit que tous ses employés, les entités et les personnes fournissant des services dans le cadre de l'exécution du contrat d'achat DAI se conformeront aux dispositions résultant de la Commande et à toutes les lois et règlements fédéraux, étatiques et locaux dans le cadre des travaux qui y sont associés.

En soumettant une proposition, les offrants acceptent de se conformer pleinement aux termes et conditions du présent document et à toutes clauses applicables par le gouvernement des États-Unis, et seront invités à signer ces déclarations et certifications lors de l'attribution du contrat.

11.5. Liste de documents à soumettre

Soumissionnaire :

Avez-vous ?

Soumis votre proposition à DAI dans une enveloppe fermée envoyée à l'adresse électronique ou physique comme indiquée dans les instructions générales ci-dessus ?

Votre proposition contient-elle les documents et/ou informations suivantes ?

- ☐Lettre de soumission (utiliser le modèle en attachement A)
- ☐Proposition Technique contenant :
 - ☐La méthodologie du travail
 - ☐Description des produits et services qui correspondent les exigences techniques
 - ☐Le Calendrier du travail
 - ☐La description du plan de santé et sécurité
 - ☐La description du plan de Gestion environnementale
 - ☐La description du plan de gestion qualité
 - ☐CV du personnel proposé
 - ☐Diplômes du personnel proposé
 - ☐Trois performances antérieures dans les 10 dernières années (utiliser le modèle de l'attachement C) et les Certificats
 - ☐Le bordereau des prix
 - ☐Les documents de détermination de responsabilité du soumissionnaire